

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Lydia Schneider Hausser*

Date de dépôt : 7 juin 2012

Interpellation urgente écrite **Option spécialisée musique à Voltaire**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Collège Voltaire est à l'intersection de multiples communes du Mandement à Versoix et de la Jonction aux Pâquis en passant par la Servette. Cette diversité d'élèves provenant principalement de la rive droite est également présente dans celles et ceux qui portent intérêt à l'option spécialisée (OS) musique offerte depuis de nombreuses années au Collège Voltaire.

Cette option permet bien évidemment de former, de faire de la musique dans un cadre stimulant et adapté. Chaque année, des élèves de l'OS musique choisissent de continuer une carrière musicale. Non seulement de grands musiciens sont issus de cette filière, mais le quartier est imprégné de concerts découvertes d'adolescents de la région.

Ce n'est pas le premier coup de semonce que cette OS musique reçoit, elle a déjà failli disparaître à plusieurs reprises, mais jusqu'à maintenant elle a été sauvée par des passionnés, des parents qui désirent que l'école stimule la créativité artistique et ne se limite pas à la transmission de connaissances.

Aujourd'hui encore, l'OS musique à Voltaire risque de disparaître à la rentrée 2012-2013. Si tel était le cas, seuls les élèves de la rive gauche pourraient, sans devoir s'inscrire ailleurs que dans leur collège « naturel », avoir accès à l'OS musique (Claparède et de Saussure).

Le canton n'est pas grand et si un élève désire vraiment étudier la musique, il doit s'en donner les moyens me direz-vous. Virtuellement, sur un programme de planification, cela ne pose effectivement aucun problème. La réalité est plus complexe. En terme de déplacement, la proximité de Voltaire du point de vue modal qu'est la gare centrale de Cornavin est un atout à ne pas négliger dans la planification. De plus, les regroupements de matières dans quelques collèges seulement sont perçus par les parents comme un gymkhana induisant une compétition peu constructive, comme une limitation « forcée » à suivre certaines filières. La musique sera-t-elle plus sélective à Genève ? Enfin, ne voit-on pas ici une action qui pourrait inutilement alimenter une perception de traitement différent de la rive gauche et de la rive droite ?

Hier, une pétition lancée par l'association des élèves du Collège Voltaire a été posée au près de Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général du post-obligatoire, munie de plus de 3'800 signatures. Elle demande le maintien de l'OS musique au Collège Voltaire.

Question :

Le Département de l'instruction public entend-il garder une section « option spécialisée musique » au collège Voltaire et, si tel n'est pas le cas, pourquoi ?